



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011 U25

Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le jeudi 29 septembre 2016 de 8 h 35 à 8 h 40.

SONT PRÉSENTS : M. Gilbert Dominique, chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M^{me} Louise Nepton, directrice générale
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef, représentations
M. Stéphane Germain, vice-chef, congé maladie

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Éducation et main-d'œuvre
 - 3.1 Modification au plan d'effectifs 2016-2017
4. Infrastructures
 - 4.1 Programmes habitation
5. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le Chef Dominique assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

3. ÉDUCATION ET MAIN-D'OEUVRE

3.1 MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS 2016-2017

RÉSOLUTION N° 6510

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite offrir des programmes et des services de qualité accessibles tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh.

CONSIDÉRANT QUE nous voulons consolider les postes déjà en place en éducation spéciale et que certains besoins spéciaux des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ne sont pas comblés;

CONSIDÉRANT QUE la direction - Éducation et main-d'œuvre a obtenu des fonds additionnels d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) de 630 245 \$ en lien avec le Programme d'éducation spéciale.

IL EST RÉSOLU de modifier le plan d'effectifs en éducation spéciale pour permettre la création d'un poste d'orthopédagogue, un poste d'éducateur spécialisé et un poste d'aide-éducateur et pour modifier un poste d'enseignant à demi-temps par un poste à temps plein.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

4. INFRASTRUCTURES

4.1 PROGRAMMES HABITATION

RÉSOLUTION N° 6511

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a autorisé une garantie ministérielle en faveur de Marie Claire MARJOLAINE ÉTIENNE membre n° bande XXXX lors de sa réunion régulière du 31 janvier 2000 (résolutions n°s 2939 et 2940);

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acceptation de la garantie ministérielle (n° 31389), les Affaires autochtones et du Nord Canada ont émis un avis d'opposition (n° 295865) sur la totalité des lots 2-16-1 et 2-17-4 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 85501;

CONSIDÉRANT QUE le prêt à l'institution financière a été refinancé suite à l'autorisation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan d'une nouvelle garantie ministérielle lors de sa réunion du 23 février 2016 et que les Affaires autochtones et du Nord Canada ont approuvé cette garantie (n° 1516-QC-000118-GL);

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit consentir une mainlevée sur la première hypothèque et qu'un transfert de terre en faveur de la bande sera enregistré sur la totalité des lots 2-16-1 et 2-17-4 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 85501.

IL EST RÉSOLU D'accorder une mainlevée en faveur de Marie Claire MARJOLAINE ÉTIENNE membre n° bande XXXX de la Bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean sur la totalité des lots 2-16-1 et 2-17-4 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 85501.

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

RÉSOLUTION N° 6512

Garantie ministérielle en faveur de Joseph Bernard ALEX PAUL et de Marie Lise JULIE LEVEILLE
Programme de garantie de prêt
Adresse du projet : 28, rue Uapush, à Mashteuiatsh

Note : Les numéros de bande sont inscrits en affaires confidentielles.
Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 6513

Garantie ministérielle en faveur de CLAUDIE Marie Colette ROBERTSON
Programme d'accès à la propriété – Volet Nimanikashin
Adresse du projet : 2140 rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 8 h 35, proposée par M. Patrick Courtois, appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell

